

## ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS partent des 1<sup>er</sup> et 16<sup>e</sup> de chaque mois et se paient d'avance.

LOT, DÉPARTEMENTS LIMITROPHES  
Trois mois..... 5 fr.  
Six mois..... 9 fr.  
Un an..... 16 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

# JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

## INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance

Annonces... 25 c. la ligne  
Réclamations... 50 c.

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se débarrasser.

## Habitants des Campagnes,

L'Empire a MENTI en promettant la Paix. — L'Empire c'est la GUERRE, toujours la GUERRE : en Crimée ! en Italie ! au Mexique ! à Sédan !!! — Guerres affreuses qui ont amené l'Invasion, la Ruine et le Partage de la France. —

Avez-vous la GUERRE, depuis CINQ ANS que vous n'avez pas l'Empire ? Non. — Vendez-vous vos Vins et vos Blés ? Oui.

Habitants de nos Campagnes, pères de famille, voulez-vous encore la GUERRE, et cette fois chez vous ? — Votez pour le retour de l'Empire, qui a fait tuer 586,000 de vos enfants ; votez pour Monsieur De Valon.

Voulez-vous la Paix : c'est-à-dire la conservation de vos Enfants et de vos biens ?

Voulez-vous le Travail, la Sécurité, la Prospérité de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce ?

**Votez pour M. PAGÈS DUPORT, le vrai Député des campagnes.**

2<sup>e</sup> CIRCONSCRIPTION DU LOT.

Castelnau. — Cazals. — Catus. — Luzech. — Montcuq. — Puy-l'Évêque.

## A. PAGÈS DUPORT

Député à l'Assemblée nationale.

## CANDIDAT CONSTITUTIONNEL

Au moment où le Journal parviendra à nos lecteurs, le scrutin sera ouvert.

Le devoir nous oblige à adresser un appel énergique aux retardataires.

Sur la cote du Lot, seul point où nous puissions arriver en temps utile, la question est engagée entre le passé : c'est-à-dire la GUERRE et l'INVASION, et l'avenir, c'est-à-dire la PAIX et le TRAVAIL.

M. De Valon représente le passé ; M. PAGÈS DUPORT représente l'avenir.

L'un regrette les Bonaparte, qui ont fait périr trois millions de Français ;

L'autre veut la PAIX qui, suivant son expression, moralise et enrichit les Peuples.

Électeurs, entre ces deux candidats l'hésitation n'est pas permise.

## MEMENTO

Électeur de la côte du Lot, cultivateur de la vigne, toi qui aimes la paix et l'ordre dont le Maréchal de Mac-Mahon est le représentant ; toi qui paies l'impôt du sang et de l'argent ; toi qui as besoin de députés qui n'augmentent pas les droits sur les vins, souviens toi de ceci, *memento* :

M. de Valon a refusé de confier le pouvoir pour sept ans au Maréchal de Mac-Mahon ;

M. de Valon a refusé, de voter la Constitution demandée par le Maréchal de Mac-Mahon ;

M. de Valon, plutôt que de renverser un ancien ministre de l'Empire, le 15 juillet 1874, a adopté un projet tendant à l'augmentation considérable des droits sur les vins.

M. de Valon s'est prononcé en faveur de l'abolition de l'exercice sur les bouilleurs de cru, abolition malheureuse pour la côte du Lot.

Souviens-toi, encore, Électeur de la côte du Lot, (*memento*) que M. Pagès Duport a fait absolument l'opposé de ce que faisait M. de Valon. Il a voté ce que ce dernier refusait, il a refusé ce qu'il votait.

Cahors, le 19 Février 1876

## LES ÉLECTIONS

Dimanche, 20 février, se lèvera sur la France un jour solennel et mémorable. Les électeurs de toutes les communes vont accomplir un acte patriotique, pour concourir à la nomination de leurs Représentants, qui seront chargés de défendre leurs droits et leurs intérêts à la Chambre des députés.

Par l'élection des Sénateurs, le 30 janvier, la France a fait preuve d'intelligence et de sagesse, en appelant au Sénat une majorité républicaine-constitutionnelle, résolue à maintenir et à appliquer loyalement la Constitution qui a fondé la République avec la présidence du maréchal de Mac-Mahon.

D'après les nouvelles électorales que l'on a des divers départements, nous espérons, avec une pleine confiance, que l'élection des Députés ne sera pas en opposition avec celle des Sénateurs, et qu'une majorité sagement républicaine, composée d'hommes instruits et modérés, sortira de la lutte pacifique du 20 février.

Électeurs, songez donc à la grave responsabilité de votre vote. L'acte civique que vous allez faire en déposant l'expression de votre volonté dans l'urne électorale, aura sa part d'influence, pour le bien ou pour le mal, sur l'avenir de la France.

Dans la situation où se trouve aujourd'hui

notre nation, après tant de désastres, en présence des dangers qui peuvent survenir à l'intérieur, ou arriver de dehors, — ne perdez donc pas de vue, Électeurs, vos plus chers intérêts et les intérêts généraux de la patrie.

Voter pour des candidats dominés par les passions politiques et l'esprit de parti, qui n'aspirent qu'à entraver le Gouvernement légal, et qui voudraient le renverser s'ils en avaient le pouvoir, — ce serait voter pour la révolution, pour l'inconnu, pour l'anarchie ou le despotisme, et finalement pour la guerre qui en serait la conséquence.

Électeurs, voulez-vous la paix, l'ordre, la stabilité, la sécurité du travail, la liberté sans licence ? — Voulez-vous rendre la France puissante et prospère ?

Votez donc pour des hommes qui désirent et veulent sincèrement l'affermissement et le développement des lois constitutionnelles, qui sont la base du Gouvernement légal de la France.

Après tous les gouvernements qui se sont succédés depuis quatre-vingts ans, et qui ont été tour à tour emportés par les révolutions, — il faut à notre pays un Gouvernement véritablement national, habilement dirigé par des hommes éclairés et dévoués, — reposant sur les grands principes de l'ordre social, dont l'application sérieuse et féconde peut seule faire la force et la grandeur des peuples.

## Correspondance

DU JOURNAL DU LOT

Versailles 18 février 1876.

Les candidats que met en présence le scrutin du 20 février dans toute la France, atteignent ou peu s'en faut, le chiffre de 2000. On s'attend, en conséquence, à d'assez nombreux ballottages, et d'après des calculs qui n'ont rien d'exagéré, on peut supposer qu'un nouveau tour de scrutin devra être effectué dans le quart au moins des circonscriptions.

Les candidatures multiples sont très peu nombreuses. M. Gambetta est celui qui est porté dans le plus grand nombre de collèges. (Paris, Lille, Marseille, Bordeaux et Avignon). M. Buffet est porté à Castelsarrasin, à Bourges, et à Commercy. M. le duc Decazes est porté à Paris et dans l'Aveyron. M. Louis Blanc est porté dans deux circonscriptions de la Seine. M. Emile Ollivier se présente à la fois dans deux circonscriptions du Var. Ce sont, je crois, les seuls exemples de candidatures multiples.

Un fait qui frappe beaucoup à l'étranger est la parfaite unanimité des candidats de toutes nuances à déclarer qu'ils soutiendront le gouvernement du Maréchal. On ne saurait en effet imaginer un hommage plus significatif au caractère du Président de la République et un témoignage plus éclatant de la confiance profonde qu'il inspire au pays.

M. le duc Decazes est parti hier pour l'Aveyron et sera de retour ici dimanche ou lundi.

Il n'y a rien de vrai dans les assertions de l'Ordre qui avait accusé l'honorable ministre des affaires étrangères d'avoir conclu un accord avec le comité républicain du 8<sup>e</sup> arrondissement dans l'éventualité d'un second tour de scrutin. La vérité est simplement que, si un ballottage a lieu entre M. le duc Decazes et M. Raoul Duval, les républicains voulant à tout prix empêcher une élection bonapartiste, se résigneraient à voter pour le duc Decazes.

A la suite de propos diffamatoires tenus contre le duc Decazes dans des réunions publiques, une plainte a été déposée entre les mains du Procureur de la République et une instruction est ouverte.

Le manifeste du centre gauche n'a pas plu aux radicaux. La phrase relative aux envieux de popularité les a particulièrement offusqués et la manière dont le Rappel y répond montre assez que cette feuille et M. Victor Hugo ont vu là une attaque personnelle. Il est aisé de prévoir que le fait même d'une majorité républicaine dans la nouvelle chambre, ne fera qu'accentuer les divergences chaque jour plus marquées qui se produisent entre les deux camps que représentent aujourd'hui la République et le Rappel.

Sur les 709 députés dont se compose l'Assemblée nationale (abstraction faite des 31 sièges vacants) 490 sont aujourd'hui élus sénateurs et 145 dont 107 de droite et 38 de gauche) ont déclaré rentrer dans la vie privée, ce qui fait un total de 335 députés qui, à coup sûr, ne figureront pas dans la nouvelle chambre. On calcule que, parmi les députés candidats, 80 environ échoueront : d'où l'on peut conclure que 300 environ feront partie de la nouvelle Chambre laquelle étant composée de 530 membres membres, comprendrait conséquemment 230 à 250 individualités nouvelles.

Voici le texte du manifeste du centre gauche dont parle notre correspondance parisienne :

Électeurs de Paris,

Nous touchons à une épreuve décisive. Le vote du 20 février aura sur les destinées du pays une influence profonde et durable. Vous ne sauriez trop en méditer le sens et la portée :

La République, qui vient d'être fondée, sera-t-elle définitivement affermie ? Nous rendra-t-elle l'apaisement, la force, la stabilité ? ou bien la verrons-nous disparaître comme ses aînées, après avoir servi d'instrument de combat aux factions, et ne laissant derrière elle que des ruines ?

Telle est, réduite à ses vrais termes, la question qui vous est soumise ; et vous la résoudrez pour ou contre vous-mêmes, selon que vous ferez pencher la balance en faveur de la Constitution ou en faveur de ses adversaires.

Si, comme nous le pensons, vous voulez maintenir cette Constitution, si péniblement conquise, le moment est venu de la prouver par vos votes. Vous n'avez qu'un seul moyen de conserver la République : c'est de vous en montrer dignes.

On reconnaîtra que vous êtes mûrs pour la liberté si vous savez la faire respecter par l'indépendance et la sagesse de vos choix, si vous prenez soin de n'alarmer aucun des grands intérêts sociaux, si vous nommez des représentants à la fois fermes et modérés.

On ne l'oublierait pas impunément : c'est cette politique de fermeté et de modération qui a fondé nos institutions, c'est elle seule qui peut les faire vivre.



Honorez-vous donc, devant le monde, par des choix sérieux, réfléchis, sensés, dignes d'une nation libre et de la cause que vous entendez servir. Ce n'est pas par des élections d'aventure ou de rancune que vous rendrez à Paris le grand rôle dont nos malheurs l'ont dépossédé.

Définissez-vous de ces coureurs de popularité qui vous prodiguent des promesses qu'ils ne sauraient tenir et des adulations injurieuses par leur excès même. Ils comptent trop sur votre crédulité pour n'avoir pas quelque chose à craindre de votre clairvoyance. Si vous voulez savoir qui vous trompe, observez qui vous flatte. Ne vous arrêtez pas aux programmes, regardez aux actes. Il n'est qu'un seul témoignage qui ne mente jamais, c'est celui d'une invariable probité dans la vie publique comme dans la vie privée.

Ne donnez vos voix ni à ces faux amis de la Constitution qui ne cherchent dans le droit de la perfectionner que le moyen de la détruire, ni à ces agitateurs suspects qui fomentent les haines sociales parce qu'ils en vivent, ni à ces incorrigibles sectaires qui n'invoquent la clémence que pour réhabiliter le crime.

Voilà à quelles conditions nous achèverons de relever la France, et nous rendrons à Paris un rôle non pas diminué, mais agrandi et ennobli par nos longues épreuves.

Electeurs parisiens, le pays a déjà manifesté clairement ses préférences; c'est d'une République sagement libérale qu'il espère sa régénération, ne vous séparez jamais de lui. Il vous demande votre concours, il compte sur votre patriotisme; vous ne voudrez pas tromper son attente.

Pour le bureau du centre gauche :

RICARD, KRANTZ, SCHÉNER, FERAY, CASIMIR PÉRIER, PÉNOLET, LANFRET.

Informations

Les attaques dont M. le duc Decazes a été l'objet de la part de certains orateurs de réunions publiques, vont nécessiter, assure-t-on, des poursuites judiciaires. En ce qui concerne M. le duc Decazes, on ignore les noms de ceux qui sont sous le coup d'une action juridique. Tout ce que l'on peut dire, c'est qu'à la suite des propos diffamatoires tenus contre le duc Decazes dans les réunions publiques, une plainte a été déposée entre les mains du procureur de la République et une instruction a été ouverte.

Dans une réunion électorale privée M. le duc Decazes a renouvelé ses déclarations en faveur de la Constitution actuelle qui, dit-il, « est le dernier refuge contre le désordre, contre l'anarchie. » Il a fait également la déclaration suivante :

« Le journal l'Ordre a insinué dans un article qu'un compromis avait eu lieu avec le comité Chauffour en cas de ballottage; je n'ai reçu aucune proposition, ni sollicité, ni contracté aucun engagement. Relevant directement d'un comité qui m'a fait l'honneur de me patronner, je ferai ce qu'il décidera. »

Une circulaire de M. Buffet aux préfets leur indique le mode uniforme suivant lequel ils doivent transmettre les renseignements électoraux au ministère de l'intérieur à la suite du scrutin de dimanche prochain. Pour éviter autant que faire se peut l'encombrement qui se produit d'ordinaire au bureau central où aboutissent les dépêches des préfets des 86 départements, le ministre a fait prendre des mesures analogues à celles qui ont produit un excellent résultat lors des élections sénatoriales.

Le dépouillement des arrondissements s'effectuera avec une grande rapidité. Chaque sous-préfet adressera à la préfecture les résultats du scrutin aussitôt qu'ils seront connus, et le préfet, au fur et à mesure que ces résultats lui parviendront, transmettra au ministère de l'intérieur un tableau indiquant uniquement : la circonscription, le nombre des électeurs inscrits, celui des votants, les noms des candidats avec les voix obtenues, sans autre désignation. Le rapport détaillé sur les phases de l'élection et les appréciations auxquelles elles donneront lieu devront être adressés le lendemain par chaque préfet au ministère de l'intérieur.

Attaque sanglante des Turcs contre les chrétiens.

La semaine dernière une dépêche de Constantinople nous annonçait un acte de brigandage que les autorités turques avaient commis à Angora (ancienne Ancyre), contre les Arméniens catholiques ou Hassounistes.

Avant-hier une autre dépêche nous a appris que cette fois du moins la monstruosité de l'acte aura eu l'avantage d'amener un commencement de chatiment presque immédiat. Le corps diplomatique a adressé des remontrances au Grand-Vizir, qui semble les avoir prises en sérieuse considération. Les notables Arméniens exilés sont appelés à Constantinople afin d'y exposer leurs plaintes; le gouverneur d'Angora a été destitué et sera mis en jugement; enfin le ministre de l'intérieur a ordonné au sous-gouverneur de rouvrir l'église et de la rendre au culte arménien.

Espérons que ce premier pas fait, les conseillers du Sultan ne s'arrêteront pas, et qu'ils tiendront à honneur de réparer les criantes injustices dont leur gouvernement s'est rendu coupable envers les catholiques arméniens et envers Mgr Hassoun, leur vénérable patriarche. Voici, sur la conduite des autorités turques à Angora, une intéressante correspondance de Constantinople :

« Des nouvelles toutes récentes d'Ancyre, dans la Galatie, annoncent un horrible attentat commis dans cette ville contre la liberté religieuse et contre le droit de propriété de la communauté arménienne. »

Il y a quelques jours, le gouverneur civil d'Ancyre, sur l'instigation de deux prêtres apostats envoyés de Constantinople, a sommé la communauté arménienne de livrer sur-le-champ l'église et l'évêché aux deux intrus et à leurs adhérents. Or, le nombre de ceux-ci ne va pas au-delà de six ou sept personnes. Comme de juste, la population catholique qui s'élève à Ancyre à 12,000 âmes, a énergiquement refusé de consentir à un pareil attentat contre sa liberté religieuse et contre son droit de propriété; elle s'est réunie en masse aux abords de l'église et de l'évêché. Loin de céder devant une aussi légitime défense, le gouverneur a envoyé sur les lieux un détachement de troupes avec ordre de sabrer ceux qui s'opposaient à cette injuste sommation. L'attaque a été sanglante. Les défenseurs héroïques de l'église et de l'évêché, sans armes, mais forts de leur droit, sont demeurés à leur poste, et les soldats envoyés par le gouverneur les ont brutalement frappés à coups de sabre et de baïonnette. Aux portes et à l'entour de l'église et de l'évêché le sang a été versé, et les chrétiens ont eu de nombreux blessés.

ESPAGNE

On nous écrit d'Irun, 14 février :

Moriones a occupé les hauteurs de Meagas et de Iadamenti la nuit dernière : cela l'avance beaucoup dans la direction de Aya et Cestona. Quesada et Maldonado ont aussi marché en avant, et le bruit court que ce dernier a occupé Elgueta sans résistance, refoulant Carasa sur Vergara.

Les miquelets de Moriones ont fait un coup de main hardi dans la nuit de vendredi à samedi. Une compagnie est partie de Guotaria, à bord du vapeur Sofia, a débarqué à Berméo sans rencontrer un seul carliste en arme et a enlevé pour plus de cinquante mille douros de café, sucre, alcool et tabacs, qui étaient dans les barques prêtes à prendre le large à l'approche de l'armée. Les marchandises sont maintenant à Guetaria.

La dépêche suivante, datée de Saint-Sébastien, confirme les dires de notre correspondant :

Saint-Sébastien 16 février.

Le général Moriones a opéré sa jonction avec le général Loma, près d'Aspeitia, et a refoulé les carlistes dans la direction de Tolosa.

Après un sanglant combat à Elgueta, le général Quesada s'est avancé sur Vergara.

Le cabecilla carliste Garondo, fait prisonnier lors du mouvement de troupes opéré dans la vallée de Bastan, est arrivé à Irun.

La brigade Navascues, forte de 4,000 hommes, est destinée à opérer une jonction avec Martinez Campos, aux environs de Vera.

Le bruit court que don Carlos est à Echalar.

D'autre part, on nous télégraphie de Bayonne :

Bayonne, 16 février.

Un corps d'environ 5,000 hommes, sous les ordres de Navascues, est arrivé hier à Irun.

Il doit coopérer à l'attaque de Vera qui paraît imminente.

Il se confirme que Quesada et Maldonado ont enlevé aux carlistes la ligne de la Deva, après une bataille acharnée. Les pertes ont été considérables des deux côtés.

Une assez grande quantité de cartouches ont été trouvées dans les forts carlistes, tombés ces jours-ci aux mains des libéraux; on a constaté qu'elles portaient la même marque de fabrique que celles employées par les troupes régulières.

Un triste accident est encore signalé de la frontière. Un homme a été tué sur le territoire français par un coup de fusil venu des positions carlistes de Pena-Plata.

Le Tiempo annonce que dona Margarita aurait menacé son mari don Carlos, s'il ne se retire pas bientôt à l'étranger, d'entrer en Espagne avec ses enfants, au risque de tomber au pouvoir des troupes libérales.

Le Tiempo du 12 dément le bruit qui circulait la veille à Madrid que la guerre serait sur le point de se terminer par un convenio.

Il dément aussi la nouvelle répandue à la Bourse que les carlistes se prépareraient à abandonner Estella. Cela arrivera, dit-il, mais pour le moment il n'y a pas de probabilité immédiate.

La garde royale à cheval est partie ce matin pour l'armée du Nord. Le roi lui-même a dû quitter Madrid aujourd'hui.

Chronique religieuse

Les évêques de France ont publié leurs mandements, pour ordonner des prières publiques à l'occasion des élections générales.

Voici quelques lignes de la belle lettre circulaire de Mgr Bertheaud, évêque de Tulle :

« Les fidèles de Notre bien-aimé Diocèse seront mêlés certainement au pieux concert qui se prépare. Nous croyons devoir rappeler ici quelques lignes que nous leur adressâmes il y a quatre ans.

« L'écrivain sacré nous montre l'agneau vainqueur, assis sur un trône splendide, les anges et les princes du Ciel l'adorent, une ravissante mélodie retentit, tous chantent l'hymne glorieux : SAINT, SAINT, SAINT. Et voilà aussitôt un silence profond, il va régner une demi-heure. Un ange est venu, tenant un encensoir d'or tout rempli de parfums, ces parfums sont les prières que l'Eglise exhale. Dieu ordonne que les mélodies du Ciel se taisent, il veut écouter la prière d'en bas, elle lui est plus suave que les hymnes d'en haut. France, bien-aimée patrie, verse à pleines mains les parfums de ta prière dans l'encensoir de l'Archange. Michel, ton défenseur, si justement fier de son cri triomphal, portera devant le trône de Dieu ta prière odorante. Comme lui, jette l'illustre clameur, Qui est semblable à Dieu? Quis ut Deus? donne des délices au menteur, charme l'oreille de Dieu. Tu n'es pas novice en ce métier de chanteuse splendide, tu l'as dit tant de fois le cri de la prière victorieuse, dis-le ardemment, donne à Dieu des jouissances comme tu lui en donnes des origines. Il n'est ni las de l'entendre, ni moins puissant, ni moins bon.

« N. T. C. F., mettez-vous à prier. Les niais d'en bas diront : Ils perdent leur temps. Pauvre espèce ! Nous sommes ornés de la lumière de foi. Le Ciel va faire silence pour écouter nos mélodies. Dieu prête l'oreille au cri de la France, il lui conservera son titre glorieux de Fille aimée de l'Eglise. Avec ce titre elle a traversé les siècles; jusqu'à la fin, nous osons l'espérer, elle le portera fièrement. »

Conformément aux vœux indiqués par tout le clergé de l'archidiocèse, la retraite pastorale sera prêchée cette année, au Grand-Séminaire de Toulouse, par le P. Causette. L'ouverture aura lieu le 28 août.

Chronique locale

AVIS AUX ÉLECTEURS

DE L'ARRONDISSEMENT DE CAHORS

(1<sup>re</sup> circonscription).

Le maire de la ville de Cahors a l'honneur d'informer les habitants que, pour faciliter le vote du 20 février courant, il a été établi, dans la commune de Cahors, deux sections :

La 1<sup>re</sup>, comprenant les électeurs qui résident dans la circonscription de la justice de paix du canton Nord se réunira à l'Hôtel-de-Ville ;

La 2<sup>e</sup>, comprenant les électeurs qui résident dans la circonscription de la justice de paix du canton Sud, se réunira au Lycée.

Le scrutin sera ouvert à 8 heures du matin et fermé à 6 heures du soir.

Les cartes seront remises aux électeurs à domicile.

LES CANDIDATS

DU DÉPARTEMENT DU LOT

Nous avons fait connaître à nos lecteurs les différentes candidatures, à mesure qu'elles se sont produites. Nous avons loyalement ouvert nos colonnes aux circulaires des compétiteurs qui nous les ont adressées. — Quelques-uns d'entre eux se sont désistés. A la veille des élections, nous devons rappeler les noms des candidats qui restent dans la lice.

Arrondissement de Cahors.

1<sup>re</sup> Circonscription.

M. THIERS,

ex-président de la République, opposé par les républicains à

M. LE COMTE MURAT,

député à l'Assemblée nationale; — bonapartiste.

2<sup>e</sup> Circonscription.

M. PAGÈS DUPORT,

député à l'Assemblée nationale; — candidat constitutionnel, contre

M. DE VALON,

député à l'Assemblée nationale; — bonapartiste.

Il y a une troisième candidature, celle de

M. LÉOPOLD LIMAYRAC,

député à l'Assemblée nationale; — conservateur-constitutionnel.

MM. ELOI BÉRAL et PÉLISSIÉ-MIRANDOL, républicains-constitutionnels, se sont désistés.

Arrondissement de Figeac.

M. DE LAMBERTERIE,

député à l'Assemblée nationale; — conservateur-constitutionnel, et

M. TEILHARD,

conseiller général, républicain-constitutionnel.

M. ANGE PECHMÉJA, publiciste, républicain, s'est désisté.

Arrondissement de Gourdon.

M. DE VERNINAC,

conseiller général, républicain-constitutionnel, contre

M. LE BARON DUFOUR,

conseiller général; — bonapartiste.

Par arrêté du préfet du Lot en date du 14 février, la commission chargée du recensement général des votes qui auront été exprimés dans les circonscriptions électorales du département, le 20 février 1876, est composée de MM. Bessières, Mayzen et Cambres, membres du Conseil général.

L'opération du recensement général aura lieu le jeudi 24 février à deux heures de l'après-midi, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville de Cahors. Aussitôt après, le président de la commission proclamera députés les candidats élus.

Par décret du 15 février ont été nommés : Procureur de la République près le tribunal de première instance de Lectoure (Gers), M. Cieutat, substitut du procureur de la République près le siège de Cahors, en remplacement de M. Bégin, qui a été nommé procureur de la République à Villeneuve-d'Agén.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Cahors, M. de Bellegarde, substitut du procureur de la République près le siège de Marmande, en remplacement de M. Cieutat, qui est nommé procureur de la République.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Marmande (Lot-et-Garonne), M. Galup, substitut du procureur de la République près le siège de Mirande, en remplacement de M. de Bellegarde, qui est nommé substitut du procureur de la République à Cahors.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Mirande (Gers), M. Laterrade, juge de paix de Plaisance, licencié en droit, en remplacement de M. Galup,



qui est nommé substitut du procureur de la République à Marmande.

Par décret en date du 9 février 1876, M. Liébeaux, ingénieur de la compagnie des chemins de fer de Paris à Orléans et prolongements, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Par décret rendu en conseil des ministres, sur la proposition du ministre de l'intérieur, M. Bouyé, docteur-médecin, a été nommé maire de Saint-Germain.

M. Caillaux, ministre des travaux publics, vient d'adresser la circulaire suivante aux fonctionnaires et aux agents de son administration relativement à la conduite qu'ils ont à tenir dans les élections du 20 février :

Monsieur,  
« Les élections pour le choix des députés doivent avoir lieu à la fin de ce mois, et je tiens à rappeler à cette occasion aux fonctionnaires et agents dépendant du ministère des travaux publics la réserve qu'ils doivent garder.

« Si le gouvernement revendique, à juste titre, comme il a fait en son nom devant l'Assemblée nationale, dans la séance du 15 novembre 1875, M. le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur, le droit de plaider devant les électeurs, légalement et hautement, la cause de la politique qu'il sert et de faire connaître les candidats sur lesquels il désire que les suffrages se portent de préférence, les fonctionnaires qui relèvent de lui ont le droit rigoureux de s'abstenir de toute intervention dans un sens opposé. Ce devoir s'impose particulièrement aux fonctionnaires et agents attachés au ministère des travaux publics, que l'objet même de leur travaux, la nature des fonctions qu'ils remplissent, quelquefois pour le compte des départements et des communes, doivent tenir en dehors des agitations de la politique et détourner de prendre une part active à la lutte électorale.

L'administration entend respecter entièrement la liberté qu'ils ont comme électeurs de dispenser de leurs votes, et d'accorder leurs suffrages suivant leur conscience; mais elle a le droit d'exiger qu'ils ne fassent en aucun cas usage de l'autorité et de l'influence qu'ils tiennent de leurs fonctions pour exercer une action contraire aux préférences que le gouvernement a toujours le droit d'avouer et de soutenir.

« Telle est, monsieur, la ligne de conduite que je recommande à votre attention et à celle des fonctionnaires placés sous vos ordres. Elle est évidemment conforme aux règles les plus élémentaires de la hiérarchie; elle est dans l'intérêt du corps auquel vous appartenez, et dans celui des services divers auxquels il peut être appelé à concourir, et je ne doute pas qu'elle ne soit d'accord avec vos vues et vos sentiments personnels.

« Recevez, etc.  
« Le ministre des travaux publics,  
« E. CAILLAUX. »

M. De Lamberterie nous communique la 2<sup>me</sup> circulaire suivante qu'il vient d'adresser aux Electeurs de l'arrondissement de Figeac.

Messieurs et chers Compatriotes,  
On m'attaque partout et par tous les moyens. Il est temps d'en finir.

On prétend que je suis un homme arriéré : c'est la première fois qu'un pareil reproche m'a été adressé.

J'ai toujours été l'homme du progrès, et je crois au progrès; je crois à une ère nouvelle et tous mes efforts ont tendu à en hâter l'avènement.

Je me suis occupé d'abord de notre département, j'ai voulu l'affranchir des impôts qui l'écrasent, le doter des chemins de fer qui lui sont dus, transformer son agriculture si attardée, en y développant l'industrie. Mes études, mes discours et mes rapports à l'Assemblée sont là pour l'attester.

J'ai respecté tous les partis, et j'ai toujours fait appel à tous les honnêtes gens, quelles que fussent leurs opinions; j'ai eu des ennemis, ils n'ont jamais rencontré en moi qu'un adversaire.

Tout en m'occupant des intérêts généraux de notre département, je n'ai pas négligé les intérêts des populations de nos campagnes; j'ai combattu à la tribune l'impôt du sel; j'ai combattu à la tribune l'impôt du sel;

Je suis l'ennemi des octrois si justement impopulaires;

Je veux l'égalité, surtout devant l'impôt, et je défie mes adversaires de citer un acte, un mot qui démente mon affection pour les classes souffrantes.

Voilà ce que je suis : Je ne ressemble en rien au portrait que mes adversaires vous ont fait de moi, en se peignant

eux-mêmes des plus belles couleurs.  
Si j'ai une situation en ce monde, c'est au travail que je la dois. Je suis le fils de mes œuvres et l'ennemi de tous les privilèges.  
Si on vous dit que je suis étranger à l'arrondissement de Figeac, où je compte tant de parents et d'amis, vous pouvez répondre qu'un homme qui a eu l'honneur de vous représenter pendant cinq ans, est des vôtres.

L. DE LAMBERTERIE,  
Député du Lot à l'Assemblée nationale.

La 1<sup>re</sup> session d'instruction primaire aura lieu à Cahors :

- 1<sup>o</sup> Pour les aspirantes : brevet obligatoire, lundi 27 mars; brevet facultatif, vendredi 31 mars.
- 2<sup>o</sup> Pour les aspirants : brevet obligatoire, lundi 3 avril; brevet facultatif, vendredi 7 avril.
- 3<sup>o</sup> Pour les salles d'asile : examen du certificat d'aptitude, lundi 10 avril.

Le ministre de l'instruction publique vient de résumer les résultats des examens pour le brevet de capacité dans toute la France en 1875.

Pour le brevet obligatoire comprenant le minimum des connaissances exigées des aspirants à la carrière de l'enseignement primaire, 2, 559 candidats se sont présentés; 1,758 ont été ajournés, 801 ont obtenu le brevet.

Le nombre des femmes aspirantes au brevet a été de 4,548, dont 2,061 ont été ajournées. Il a été délivré 2,487 brevets.

Aspirants au brevet complet, 596. Admis, 51.  
Aspirantes au brevet complet, 1,051. Admises, 304.

Les notes ne sont généralement que passables; une seule épreuve est satisfaisante, c'est celle de l'instruction morale et religieuse.

La dictée et le style sont toujours faibles; c'est, du reste, la dictée qui a amené le plus grand nombre d'ajournements, 1,804 sur 3,229.

La moyenne totale des points (90 étant le maximum), a été de 53,98 pour les aspirants et de 57,17 pour les aspirantes.

On écrit de Nîmes en date du 16 :

Un événement tragique est venu aujourd'hui, à deux heures du soir, jeter l'émoi à la gare de notre ville.

Le chef de gare, M. Anthouard, a été victime d'une tentative d'assassinat. Voici dans quelles circonstances :

Depuis quelques temps, on s'apercevait à la gare, de la disparition d'une certaine quantité de plomb; les soupçons s'étant portés sur le sieur Chanterelle, brigadier d'équipe, ce matin on a fait une descente de police chez lui, et l'on y a constaté la présence d'un certain nombre de lingots de plomb.

Devant ce résultat, cette après-midi, à deux heures, M. le chef de gare, assisté de M. De-lorme, commissaire de surveillance du chemin de fer, et de M. Bonnet, piqueur de la voie, a fait appeler Chanterelle dans son cabinet pour procéder à un interrogatoire.

Pendant que M. Anthouard était occupé à écrire les réponses de l'inculpé, celui-ci, qui était en possession d'un revolver, a déchargé deux coups de cette arme sur la personne de M. le chef de gare.

Après avoir accompli son forfait, Chanterelle s'est déchargé instantanément un autre coup de revolver dans la bouche, et s'est affaissé le sang a jailli aussitôt et s'est répandu sur le parquet.

Au bruit des détonations, quelques ouvriers sont accourus, et M. le docteur Renaud s'est empressé de venir donner ses soins; il a reconnu que les blessures de M. Anthouard ne paraissaient pas graves, elles ne mettent nullement ses jours en danger.

Une seule balle l'a atteint dans les reins; quant à la deuxième, elle n'a fait que traverser ses vêtements.

L'assassin Chanterelle, a été porté à l'hôpital général dans un omnibus du chemin de fer. Sa blessure ne semble encore que peu dangereuse. Ce malheureux est marié et père de trois enfants.

Une explosion, qui a fait plusieurs victimes et causé de grands dégâts, a eu lieu à Mazères, à l'usine de MM. Barthier.

Une lettre de Mazères, adressée à la Dépêche, contient les détails suivants :

« Mazères, 15 février.

» Voici les détails sur l'explosion épouvan-

table qui a eu lieu ici. Trois cents mètres carrés de bâtiment sont complètement effondrés.

» Le lessiveur, cause de l'accident, est intact; les portières seules sont parties, projetées au loin. Cette lourde masse de six mètres de long sur deux mètres de diamètre a été enlevée et est retombée sur la table de la machine, à huit mètres de la place qu'il occupait.

» Il y a malheureusement un ouvrier tué, trois blessés sérieusement, mais déjà hors de tout danger, et huit autres blessés ou contusionnés, parmi lesquels MM. Barthier, propriétaires de l'usine, et M. Sannier, leur associé; le chef de station, M. Mader, qui se trouvait au bureau de l'usine pour affaires de service, a été également atteint.

» La négligence est complètement étrangère à cet accident, dont les causes sont encore à trouver. M. Adrien Barthier avait fait sa visite habituelle à 6 heures du matin et avait examiné l'appareil.

» Cinq minutes avant l'accident, il venait encore de le visiter et de s'assurer qu'il n'était pas en pression. L'explosion n'a pas été entendue par les victimes. Une femme, qui se trouvait sur le plancher supérieur, a été enlevée et est retombée dans la cour de l'usine, sans un lambeau de vêtement, au milieu des pierres et des pièces de bois. Un gamin des machines a été également déshabillé.

» Les pertes matérielles sont heureusement couvertes par une assurance à la compagnie le Soleil.

» L'usine subira un chômage de deux mois, mais tout le personnel est conservé.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 12 au 19 février 1876.

Naissances.

Cassan, Jean, faub. Labarre.  
Pechmajou Jean, à St-Henri.  
Besse, Marie, rue du Château.

Mariages.

Boutarie, Jean et Girbal, Pauline.  
Périd, Louis et Gensarel, Antoinette.  
Lieutard, Guillaume et Born, Hélène.  
Dissès, A.-Ernest et Combarieu, Marie-Louise.  
Bouscary, Antoine et Barry, Marie.  
Bergues, Joseph et Cros Marie.

Décès.

Maynard, Jeanne, 53 ans, rue Fondue-Basse.  
Dajeau, Charles, forgeron, 29 ans, rue Nationale.  
Poujols, Adrien, 12 ans, rue Lestieu.  
Minihot, Marianne, 76 ans, rue St-André.  
Delsol, Elisabeth, coutur. 29 ans, rue du Château.

CALENDRIER DU LOT. — Février.

JOURS	FÊTES	FOIRES.
20 Diman.	Sezagesime.	
21 Lundi.	s Flavien.	Capdenac, Marcilhac, Salviac.
22 Mardi.	Chaire de s P	Fons, St-Céré, St-Germain.
23 Mercur.	s Pierre-D.	
24 Jeudi.	s Mathias.	
25 Vend.	s Césaire.	Catus.
26 Samedi.	s Marguerite	

Lunaisons du mois de Février.  
 P. Q. .... le 3, à 2 h. 2 du matin.  
 P. L. .... le 9, à 5 h. 56 du soir.  
 D. Q. .... le 17, à 5 h. 3 du matin.  
 N. L. .... le 25, à 6 h. 30 du matin.  
 Les jours croissent de 1 h. 33 m.

Pour la chronique locale A. Layton.

Récolte des vins en 1875.

Les inondations avaient fait de tels ravages, non-seulement dans le Midi, mais encore dans la Bourgogne que, malgré la belle apparence des vignobles au moment des vendanges, on n'osait évaluer la récolte des vins au-delà de celle d'une bonne année moyenne.

Le *Moniteur vinicole* nous apprend que ces évaluations sont bien au-dessous des résultats obtenus. La dernière récolte a été non-seulement excellente, mais elle est la plus importante du siècle. La production des vins a atteint le chiffre de 83,632,391 hectolitres en 1875.

L'année 1869, regardée comme exceptionnelle, a donné 72,755,000 hectolitres de vins; la récolte de 1873 fut de 39,543,357 hectolitres, et 1874, dont la qualité laisse tant à désirer, en a fourni 78,124,424 hectolitres, quantité qui dépassait tout ce qu'on avait vu depuis longtemps; la récolte de 1875, lui est donc supérieure de 5,508,000 hectolitres.

Bourse de Paris.

Paris, 19 février 1876.

Rente 3 p. %	67.55
— 4 1/2 p. %	99.00
— 5 p. %	105.00

ÉTUDE

de M<sup>e</sup> SCIPION DELBREIL, avoué licencié à Cahors.

PURGE

D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Publication prescrite par l'avis du Conseil d'État du 1<sup>er</sup> juin 1807.

Par exploit fait les vingt-sept et vingt-huit janvier dernier, par M<sup>e</sup> Fraysse, huissier à Luzech, enregistré, à la requête de Monsieur le Maire de la commune de Sauzet, poursuites et diligences de M. Derrupé, maire de ladite commune et au besoin du sieur Antoine Cagnac, son adjoint, habitants et domiciliés de ladite commune de Sauzet. Il été notifié :

1<sup>o</sup> A dame Marie Lasjunies, sans profession, épouse du sieur Pierre Cournou, forgeron, habitante et domiciliée de ladite commune de Sauzet;

Et 2<sup>o</sup> A Monsieur le Procureur de la République, près le tribunal civil de Cahors, en son parquet, au Palais de justice de cette ville; copie d'un acte fait au greffe du tribunal civil de Cahors, le cinq janvier dernier, contenant dépôt d'une copie dûment collationnée, d'un acte retenu par M<sup>e</sup> Derrupé, notaire audit Sauzet, le vingt-neuf août dernier, et portant vente en faveur de ladite commune de Sauzet, et par ledit Pierre Cournou et ladite Marie Lasjunies, mariés, de deux parcelles de terrain situées audit Sauzet, nécessaires pour l'établissement d'un champ de foire, ladite vente faite à suite d'un décret de déclaration d'utilité publique en date du vingt-huit décembre mil huit cent soixante-quatorze.

Et en même temps j'ai déclaré aux sus-nommés que ledit acte de dépôt et la présente notification étaient faits en exécution de l'article 2194 du Code civil pour purger les hypothèques légales qui peuvent grever les immeubles qui ont fait l'objet de la vente précitée.

En conséquence, sommation leur a été faite de prendre ou de faire prendre sur lesdits immeubles et dans le délai de deux mois, telles inscriptions qu'ils jugeront convenables à raison des hypothèques légales qui peuvent les grever, et ce, sous peine de déchéance.

Il leur a été déclaré, en outre, que ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions n'étant pas connus, lesdites notifications seraient publiées dans les formes prescrites par la loi, conformément à l'avis du Conseil d'État du premier juin mil huit cent sept, afin que toutes personnes intéressées soient légalement constituées en demeure de prendre inscription sur lesdits biens dans le délai de deux mois.

Pour extrait certifié véritable :  
A Cahors, le dix-sept février mil huit cent soixante-seize.

L'avoué poursuivant,  
DELBREIL.

LE VOLEUR

Cabinet de lecture universel

Les mystères des Carrières Montmartre, par F. du Boisgobey. — Le Capitaine Satan, par Louis Gallet (suite). — Pensée. — Le prince Nicolas 1<sup>er</sup> par MM. Frilley et Wlahovij. — Le pays par Alexandre Dumas. — Les mémoires de Laferrrière. — Drame de la vie réelle. — Par-ci, par-là. — Chronique théâtrale, par A. de Balathier-Brage-lonne. — Tirage d'obligations. — Bulletin. — Revue pour rire, par Cham.

Bureaux : 30, rue des Saints-Pères, Paris.

LE TOUR DU MONDE. — Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 789<sup>e</sup> livraison, (19 février 1876). Texte : La conquête blanche (Californie), par M. William Hepworth Dixon. 1875. Texte et dessins inédits. — Douze dessins de E. Riou. Th. Weber, J. Moynet, H. Clerget, E. Ronjat et Taylor.

Librairie Hachette, boulevard St-Germain, 79, Paris.

M. Carl Vogt, le célèbre auteur des *Leçons sur l'homme*, avait été envoyé au congrès de Bordeaux par le gouvernement de Genève pour étudier la question du phylloxera.

M. Carl Vogt a bien voulu communiquer son rapport au gouvernement à la *Réforme économique*, qui le publie dans son numéro du 15 janvier.

C'est un exposé complet de la question du phylloxera, des récentes découvertes de MM. Boiteau et Balbiani, grâce auxquelles on arrivera certainement à la destruction de ce petit, mais pernicieux insecte.

Nous rappelons à ceux qui voudraient se procurer ce travail que la *Réforme économique* se trouve dans toutes les grandes librairies, et paraît à Rouen, 5, rue Guillaume-le-Conquérant, et à Paris, 45, rue du Faubourg Montmartre.



Revue britannique.

Sommaire des matières de la livraison de janvier.

Ethnologie. — Philologie.

I. Les proverbes Russes.

Voyages.

II. Voyageurs fantaisistes. — Un voyage dans la Nouvelle Guinée.

Théosophie légendaire. — Littérature hébraïque.

III. Le Talmud.

Mœurs judiciaires.

IV. Les tribunaux de police de Londres.

Impressions de voyage.

V. Voyage en Bosnie.

Géographie. — Navigation. — Voyages et découvertes.

VI. Les expéditions au pôle Nord.

Romans.

VII. Un drame en mer. — § I.

VIII. Revue militaire. — Chronique. — Biographie.

IX. Pensées diverses.

Correspondance de la Revue Britannique.

Nouvelles des sciences, de la littérature, des beaux-arts, du commerce, etc., etc.

Correspondance d'Allemagne.

X. Noël. — Les Reptiles et leur budget. — Les socialistes chrétiens. — Un chef-d'œuvre inconnu. — Nouveautés littéraires. — Les trois souverains et le paysan. — Comment on devient pacha.

Correspondance d'Amérique.

XI. Résumé du message et questions relatives. — Le congrès. — Les fraudeurs devant la justice et complications. — Tweed et Tammany-Hall. — Un point blanc à l'horizon. — Nominations diplomatiques.

Correspondance d'Orient.

XII. Démembrement de la Turquie et reconstitution de la Pologne. — L'empire de Trajan. — Une invitation de M. de Bismark. — Rôle de plus en plus

prépondérant des chemins de fer dans les questions politiques. — Transformation de l'influence française. — Démission de Nubar-Pacha. — Saïgon et les chemins de fer birmans. — Appui prêté par l'Angleterre aux missions catholiques. — Imminence d'une catastrophe à Constantinople.

Correspondance de Londres.

XIII. Liquidation de l'année défunte. — Douze sorcières. — Lord Derby à Edimbourg. — L'explosion de Brème. — La Noël. — Whittington et son chat. — Le prince de Galles dans l'Inde. — Lord Lytton. — Statistique du divorce. — Le champion de la reine. — Nécrologie. — Un chasseur à mort, etc., etc.

XIV. Chronique scientifique.

Chronique et Bulletin bibliographique.

XV. Le peuple et ses voix. — Les machines infernales. — Paul Balze à Chaallis et à l'hôtel de la Banque. — M. Taine et l'ancien régime. — La Bruyère et M. Aubryet. — M. E. Daudet. — M. de Martignat. — Théâtres, etc., etc.

Paris, 30 boulevard Haussman.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-huit ans d'un invariable succès en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastralgies, glaires, vents aigreurs, acidités, pituites, snauées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 80,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Du-

chesse de Caste Stuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies pair d'Angleterre, etc., etc.

N° 19,842 : M<sup>me</sup> Marie Joly, de cinquante ans de constipation, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatul, spasmes et nausées. — N° 46,270 : M. Robert, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 23 ans. — N° 46,210 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 par jour pendant huit ans. — N° 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie, de la vessie, et des membres, par suite d'excès de la jeunesse.

Cure n° 80,416.

M. le docteur F.-W. Beneke, professeur de médecine à l'Université de Marbourg, dit : « Je n'oublierai jamais que je dois la préservation de la vie d'un de mes enfants à la Revalésière du Barry » L'enfant, dans son quatrième mois, souffrait, sans cause apparente, d'une atrophie complète, avec vomissements continus qui résistaient à la diète la plus soignée, à deux nourrices et à tous les traitements de l'art médical La Revalésière a complètement rétabli sa santé en six semaines de temps. »

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 42 kil. 60 fr. — les Biscuits de Revalésière, en boîtes de 4, 7 et 60 fr. — La Revalésière chocolatée, en boîtes de 2 fr. 25 ; de 576 tasses, 60 fr. — Du Barry et C<sup>e</sup>, 26, place Vendôme, Paris. — Dépôt à Cahors : Vinel, pharmacien et Bénéch-Bigourdan, épiciers.

LES GRAINS DE SANTÉ DU D<sup>r</sup> FRANCK SONT apéritifs, stomachiques, purgatifs et dépuratifs selon la dose employée qui est de un, deux ou trois. Que de maladies évitées ou guéries par leur usage ! — Exiger les véritables dans des

boîtes bleues. — Etiquettes en 4 couleurs. — Signature A. ROUVIERE en rouge. 1 f. 50 la 1/2 boîte. — Paris, pharmacie Leroy et toutes les pharmacies.

PARIS-JOURNAL

A l'occasion de la période électorale ne coûte que

PARIS-JOURNAL

40 fr.

PARIS-JOURNAL

pour Paris et

PARIS-JOURNAL

48 fr.

PARIS-JOURNAL

pour les départements tandis

PARIS-JOURNAL

que les journaux de même nature

PARIS-JOURNAL

coûtent

PARIS-JOURNAL

9, rue d'Aboukir, 9,

PARIS-JOURNAL

GARES.

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

PARIS-JOURNAL

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte et gravures inédites, et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Le Journal du Dimanche compte maintenant vingt années d'existence; sa collection se compose des ouvrages les plus estimés des Auteurs contemporains, et c'est avec le concours des dessinateurs et des graveurs les plus distingués que ce recueil a conservé le premier rang parmi les publications illustrées.

Trente-quatre volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 45 fr. id. pour les Départements. fr.

PÂTE ET SIROP DE SÈVE DE PIN MARITIME

de LAGASSE, Pharmacien à Bordeaux.

Les personnes faibles de poitrine, celles atteintes de Toux, Rhumes, Gripes, Catarrhes, Bronchites, Enrouement, Extinction de voix et Asthme, sont certaines de trouver un soulagement rapide et guérison dans l'emploi des principes balsamiques du pin maritime concentrés dans le Sirop et la Pâte de Sève de Pin de Lagasse.

Dépôt dans les principales pharmacies.

PASTILLES DIGESTIVES

AUX LACTATES ALCALINS

de BURIN DU BUISSON, Lauréat de l'Académie de Médecine de Paris.

ELLES SONT SOUVERAINES CONTRE :

les Digestions laborieuses; la Sécheresse de la bouche; les Gonflements d'estomac; les Migraines; les Pituites; les Renvois de gaz; les Nausées; les Vomissements.

Dépôt dans les principales pharmacies.

CAFÉ DE GLANDS DOUX

DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.

Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des îles, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : LECOQ ET BARGOIN.



Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m<sup>rs</sup> de comestibles

LA VELOUTINE

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 8, rue de la Paix

CRÉDIT GÉNÉRAL

POUR L'ACQUISITION DE LA LIBRAIRIE ET DE LA MUSIQUE

CINQ FRANCS PAR MOIS

JUSQU'À CENT FRANCS D'ACQUISITION

Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois. En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessous.

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE

La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr. Missale Romanum, splendide édit. Mame, 4 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr. Les Evangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement reliée. 700 fr. DUFOUR. Grand Atlas universel, le plus complet de tous les atlas. 90 fr. Grande carte de France, montée sur toile et rouleau, pour bureaux. 25 fr. Géographie. Dernière édition, par Malte-Brun fils, 8 vol. in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr. Causes célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr. Art pour tous, par C. Sawagout, 13 vol. cartonnés. 390 fr. PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8°. 420 fr. BREHM. La Vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes. 4 vol. in-8°. 42 fr. L'École normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs. 13 vol. in-8°. 65 fr. BALZAC. Seule édition complète, nouvelle et définitive, publiée par Michel Lévy frères. 24 vol. in-8°. 480 fr. CHATEAUBRIAND. Œuvres illustrées, 9 gros vol. in-8° Jésus. 400 fr. MUSSET (Alfred de). Œuvres complètes, grande édition, avec illustrations de Bida. 10 magnifiques vol. in-8°. 80 fr. MICHAUD. Biographie, 45 volumes in-8°. 360 fr. MARTIN (Henry). Histoire de France, 17 vol. in-8° avec gravures. 418 fr. LAMARTINE. Correspondance, Mémoires et Poésies, le tout inédit, 7 volumes in-8°. 52 fr. 50 LAROUSSE. Grand Dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle, 45 vol. 600 fr. 20 francs par mois. DURUY. Histoire de France populaire et contemporaine, 8 vol. in-4° illustr. 60 fr. SEGUR (de). Histoire universelle, 7 vol. 37 fr. 50 DANGEAU. Journal de l'histoire de la cour de Louis XIV, 49 vol. in-8°. 414 fr. LUYNES (de). Mémoires sur la cour de Louis XV, 17 vol. in-8°. 402 fr. OUVRAGES DE MM. MICHEL LÉVY FRÈRES, DENTU, AMYOT, LEMERRE, ETC.

CRÉDIT MUSICAL

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres musicales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Musique religieuse, etc.

La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un morceau marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se trouve faite sur les catalogues.

Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtée par Moscheles : Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix : 80 fr. Envoi franco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littérature, les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

MACHINES A COUDRE

DE TOUS LES SYSTÈMES

ÉLIAS HOWE, SINGER, etc.

Machines de Famille

DE SALON ET D'ATELIER

pour Tailleurs, Cordonniers,

Couturières et Lingères.

LARRIVE, Mercier

dépositaire

à Cahors

Seule Maison

vendant

LA CÉLÈBRE NEC PLUS ULTRA

MACHINE

A NAVETTE

brevetée s. g. d. g.

Marchant au pied

et à la main

Au prix de 125 francs

montée sur joli guéridon.

La même Machine montée sur grande table

150 francs

Aiguilles, Fournitures de première qualité,

Pièces de rechange et Réparations, Coupe-

Boutonnieres (breveté s. g. d. g.). Prix : 2 fr.

Le Catalogue général est envoyé franco sur demande.

LA RÉGLISSE SANGUINÈDE

GUÉRIT

les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.

Dépôt dans toutes les pharmacies.

A Cahors, M. Vinel, pharmacien.

A VENDRE

un

Petit Omnibus de famille

presque tout neuf, fait à Paris,

BONNE OCCASION.

S'adresser à M. Carayon, carrossier

à Cahors, boulevard Sud.

1876

CALENDRIER

DU DÉPARTEMENT

DU LOT



EN VENTE CHEZ TOUS LES LIBRAIRES.

Cahors, imprimerie de A. Laytou

Le 20 mars prochain, à Toulouse, Hôtel du Midi, place du Capitole commenceront les leçons de diction à l'usage des

BÈGUES

professées par M. CHERVIN, Officier d'Académie, Directeur-Fondateur de l'Institution des Bègues de Paris, avenue d'Eylau, 90. — (Ecrire.)

PAPIER WLINSI

Remède souverain pour la guérison rapide des irritations de poitrine, Rhumes, Bronchites, Grippe, Maux de gorge, Rhumatismes, Lombagos, Douleurs, etc. Dans toutes les pharmacies, 1,50 la Boîte de 10 feuilles. Se défier des contrefaçons.

PERLES W. GUYON

Bonbon purgatif, le plus facile à prendre et le plus efficace contre la Constipation, la Bile, les Glaires, les Maux d'estomac, etc. 3 fr. la boîte de 100 perles. Se vend partout.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES

M<sup>ME</sup> LINON

FLEURISTE

r